

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 28 Septembre 2017

Le jeudi 28 septembre 2017, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 22 septembre 2017, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Nombre de votants : 28

**Numéro
2017/SEPT/63**

**Point de l'ordre du jour
6**

**OBJET
PROJET MOBILITÉS (2020 –
2025 – 2030) PORTÉ PAR LE
SMTC – AVIS DE LA
COMMUNE**

**RAPPORTEUR
M. LE MAIRE**

*Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 03/10/2017
L'affichage en mairie le : 03/10/2017
La notification le : 03/10/2017*

Le Maire
Christophe LUBAC

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. J- L. PALÉVODY, Mme M-P. GLEIZES, M. P- YSCHANEN, M. S. ROSTAN, M. B. PASSERIEU, M. A. CARRAL, G. BAUX, Mme V. BLANSTIER, Mme Cl. GRIET, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, Mme C. CIERLAK-SINDOU, M. Ch. ROUSSILLON, M. P. BROT, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, M. Fr. MERELLE, M. AREVALO, M. J- P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

*Mme Cl. GEORGELIN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
Mme M- A. SCANO a donné procuration à Mme P. MATON
Mme M. CABAU a donné procuration à M. P. BROT
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration à M. J-P. PERICAUD*

Membre absente

Mme A. POL

Exposé des motifs

Par délibération du 4 février 2015, Tisséo Collectivités a initié le Projet Mobilités 2020 - 2025 – 2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains approuvé le 17 octobre 2012.

Tisséo Collectivités a engagé une première phase de concertation publique qui s'est tenue entre le 7 septembre et le 2 octobre 2015. Le Sicoval a exprimé un avis par délibération du 28 septembre 2015.

L'année 2016 a été consacrée à la rédaction du projet ainsi qu'à des phases de concertation diverses avec les différents partenaires (commissions thématiques et territoriales).

Le projet a été arrêté administrativement lors du comité syndical de Tisséo Collectivités du 19 octobre 2016. Les représentants du Sicoval auprès du SMTC se sont abstenus aux motifs d'un plan de financement restant à finaliser, notamment les participations des collectivités membres ainsi que la demande d'une desserte

équilibrée du territoire du Sicoval particulièrement pour son secteur sud. Le Sicoval a exprimé un avis par délibération du 27 février 2017.

Par ailleurs, un débat public s'est tenu entre le 12 septembre et le 17 décembre 2016 sur le projet de 3^{ème} ligne de métro (Toulouse Aerospace Express - TAE) organisé par la commission nationale du débat public. Les premières conclusions du débat ont été exprimées par son président Jacques ARCHIMBAUD lors de la réunion de clôture du 17 décembre, le rapport définitif a été remis le 16 février 2017. Le Sicoval a participé au débat par la production d'un cahier d'acteurs dont les éléments sont repris et complétés dans l'avis exprimé par délibération du 27 février 2017.

Par délibération du 3 juillet 2017, le Sicoval a décidé d'acter l'augmentation de sa contribution auprès de Tisséo collectivités sous réserve de son accord express pour l'intégrer dans le plan de financement global du projet mobilités.

Le Projet Mobilités est mis à l'enquête publique entre le 4 septembre et le 10 octobre 2017 et devrait être approuvé en février 2018. Cet avis a été examiné dans le cadre de la commission transports du Sicoval le 13 septembre 2017.

Le Sicoval a fourni un avis favorable assorti de réserves dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées (délibération du 27 février 2017). Par cet avis complémentaire à destination de la commission d'enquête publique, le Sicoval souhaite préciser l'avancement, l'importance ou le phasage de certaines infrastructures programmées dans le cadre du Projet Mobilités.

1 - Un contexte accentué de lutte contre le dérèglement climatique

L'actualité récente confirme l'accélération du dérèglement climatique avec des conséquences majeures en particulier sur les populations.

Dans ce contexte, il est nécessaire de rappeler le rôle majeur de la gestion de la mobilité dans la lutte contre le réchauffement climatique et l'émission de gaz à effets de serre, ainsi que l'importance des procédures environnementales pour améliorer les impacts du Projet Mobilités sur notre environnement.

Le Projet Mobilités est articulé avec les divers documents, plans et programmes d'urbanisme et d'environnement. De plus, il a fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant de montrer ses incidences potentielles notamment sur 3 enjeux majeurs : la qualité de l'air, les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie.

Concernant la qualité de l'air, on constate à l'horizon 2030, une importante diminution des émissions d'oxyde d'azote et de particules (PM10 et PM2.5). Ces effets sont liés au report modal vers les transports en commun mais principalement au renouvellement du parc roulant.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre, on constate à l'horizon 2030, une augmentation des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2013 liée à l'augmentation de population attendue sur le territoire, mais une diminution de près de 14% des émissions par habitant.

Concernant la consommation d'énergie liées aux mobilités, il est prévu une réduction de la consommation de 7% de la consommation de carburant en 2030 par rapport au scénario de référence « fil de l'eau ».

Ces éléments montrent l'apport potentiel du Projet Mobilités en matière de qualité

de vie pour les habitants de l'agglomération toulousaine mais également ses limites du fait du retard pris depuis plusieurs années en la matière et du fort accroissement démographique (18 000 habitants / an supplémentaires entre 2008 et 2013 avec en perspective de l'ordre de 500 000 déplacements tous modes supplémentaires d'ici 2025 à absorber par les réseaux). Cette situation nous impose de poursuivre cet effort dans nos politiques publiques pour offrir aux habitants de l'agglomération toulousaine un cadre de vie qui ne nuise pas à leur santé et contribuer au respect des engagements de la France lors de la COP21.

2 - La desserte du nord Sicoval

Le Sicoval est satisfait de l'avancement du projet de 3^{ème} ligne de métro avec notamment l'adoption du programme de l'opération lors du comité syndical de Tisséo Collectivités du 5 juillet 2017. En particulier, le Sicoval note que le tracé retenu sur la zone d'activités de Labège Enova est le tracé souhaité, c'est-à-dire le tracé historique du prolongement de la Ligne B, articulé sur le projet urbain Enova défini en 2014 et correspondant à une infrastructure franchissable par les divers usagers du parc d'activités.

Ce tracé est cohérent avec l'organisation urbaine prévue en séquences programmatiques et «la Diagonale» - axe prioritairement modes actifs, qui constitue la nouvelle identité du secteur. Par ailleurs, ce tracé préserve l'emprise pour permettre le passage à 4 voies de la ligne ferroviaire sud-est (Montaudran / Villefranche-de-Lauragais), projet « fléché » comme nécessaire dans le cadre de la future liaison ferroviaire grande vitesse Toulouse-Narbonne. Le Sicoval souhaite que TAE s'adapte et prenne en considération les études déjà réalisées, notamment en ce qui concerne la création de la halte de Labège - La Cadène par la Région et SNCF réseau.

Outre la desserte par TAE, le Sicoval est attaché à la réalisation de la Connexion Ligne B (CLB) qui a pour objectif de desservir, par une infrastructure de transport lourde sans rupture de charge, le Parc Technologique du Canal (implanté sur Toulouse et Ramonville Saint-Agne) et Labège Enova Toulouse, via le franchissement du Palays, fonctionnalité historique liée à l'attractivité du corridor de la Ligne B (cf. enquêtes ménages). L'interconnexion entre CLB et TAE se fera au niveau de la station INPT au nord du parc d'activités d'Enova qui constituera un pôle d'échanges de niveau métropolitain. Le territoire verra ainsi son accessibilité fortement renforcée depuis le cœur d'agglomération et deviendra une véritable porte d'entrée métropolitaine depuis le sud du Sicoval et au-delà. Elle permet d'articuler deux grands corridors de déplacements, vers Montaudran, les faubourgs est et la gare Matabiau d'une part, vers l'université Paul Sabatier, les quartiers de Rangueil et Saint Michel et l'hypercentre de Toulouse d'autre part.

A nouveau, le Sicoval est satisfait de l'adoption du programme de cette infrastructure de transport lors du comité syndical du 5 juillet 2017 qui définit les éléments suivants :

- ◆ Les fonctionnalités du CLB :
 - Fonction de desserte : maillon essentiel pour les déplacements internes du bassin sud-est, liaison entre Labège et les quartiers sud de Toulouse.
 - Fonction de connexion : pour information, le trafic estimé d'échange entre TAE et la Ligne B au niveau de la station INPT équivaut aux flux d'échanges : Balma Métro – Bus / La Vache Métro – Bus / Ramonville Métro – Bus ou Métro A / Tram à Arènes.
 - Fonction de franchissement : près de 84 % des usagers utilisent

l'ensemble du maillon.

- ◆ Une solution technique privilégiée a émergé : la Voie Double Partielle (VDP) entre la station Ramonville actuelle et la future station Parc Technologique du Canal. Cette solution permet de minimiser les impacts en phase travaux, et principalement au droit de la station de Ramonville. En particulier, elle permet de mieux prendre en compte l'évolutivité des performances de ce nouveau tronçon pour l'augmentation de la fréquence de passage et surtout, lors de l'exploitation à 52 mètres de la Ligne B.
- ◆ Le planning intègre une phase de concertation fin 2017-début 2018, un dépôt du dossier d'enquête publique au 3^{ème} trimestre 2018, une déclaration d'utilité publique prononcée à la fin du 3^{ème} trimestre 2019, un début des travaux fin 2019 pour une échéance de mise en œuvre prévue concomitamment à TAE soit fin 2024.
- ◆ Le coût du CLB a été consolidé à 182.5 M€, avec les participations de l'état (35.5 M€), de la Région Occitanie (25 M€), du département de la Haute-Garonne (65 M€). Le Sicoval souhaite que la participation de l'état puisse être sécurisée par Tisséo Collectivités.

3 - La desserte du sud Sicoval

Le SMTC s'est engagé par courrier auprès du Sicoval à intégrer au Projet Mobilités une action relative au déploiement d'une ligne express connectée au réseau urbain structurant. Pour rappel, le Sicoval souhaite que le sud de son territoire (Ayguesvives, Baziège, Montgiscard) soit desservi par une ligne express qui pourrait être mutualisée avec la ligne Hop 3 (Nailloux) exploitée par le Conseil départemental. Cette ligne serait connectée au projet d'aire de covoiturage à réaliser à proximité de l'échangeur de Montgiscard en partenariat avec Vinci autoroutes.

Une démarche de pacte urbain est en cours en lien avec la future zone d'activités du Rivel et concernera plus largement les trois communes du secteur : Montgiscard, Baziège et Ayguevives.

4 - La desserte du secteur Castanet / Pechabou

Concernant le secteur de Castanet / Pechabou, le Sicoval est satisfait de la mutation de la ligne 62 en ligne linéo 6 à compter du 4 septembre 2017 qui permet un accès facilité au réseau structurant pour les habitants de la périphérie. En complément, le Projet Mobilités intègre une extension de cette ligne à horizon 2025 en lien avec le développement du quartier durable de la maladie à Castanet. (1500 logements)

Par ailleurs, le projet de ligne Optimo entre Castanet et Labège est inscrit au Projet Mobilités à l'horizon 2030.

Les échéances de ces infrastructures devraient être anticipées du fait de l'avancement du projet de quartier durable porté par la commune de Castanet et ce pour assurer la meilleure articulation possible entre projet d'aménagement et de mobilité en cohérence avec l'arrivée du métro à Labège en 2024 ou avant. Il est proposé que les équipes de Tisséo Collectivités soient associées aux instances techniques du projet communal et qu'un pacte urbain puisse être élaboré.

5 - La desserte du secteur Labège – Escalquens

En lien avec la desserte de Labège Enova, ces communes sont concernées par la mise en œuvre d'un service Optimo à l'horizon 2025. Après échanges en commission transports du Sicoval, il est rappelé que conformément au principe d'articulation urbanisme / mobilités, la mise en œuvre de cette ligne sera conditionnée à la signature d'un pacte urbain engageant Tisséo Collectivités sur la desserte et les communes sur le niveau de densification urbaine. Par ailleurs, le tracé de la ligne devra être partagé par les communes de Labège et Escalquens.

6 - La desserte des zones peu denses du Sicoval

Ces secteurs sont, soit non desservis, soit desservis par les Transports A la Demande dits virtuels (axes RD2, RD16, RD813, coteaux de Montbrun Lauragais). Le Sicoval souhaite que l'offre actuelle en transports en commun de la zone périurbaine puisse être améliorée en l'adaptant aux besoins de mobilité croissants des territoires dans une logique de service social aux habitants et de couverture territoriale.

Par ailleurs, des solutions de nouvelles mobilités (covoiturage) pourraient être mises en œuvre en complément ou pour les secteurs non desservis. Un appel à projet « covoiturage » doit être lancé par Tisséo Collectivités pour les secteurs peu denses du Sicoval.

Le développement du covoiturage et des spots covoiturage (points de prise en charge sécurisés) est en cours sur le territoire du Sicoval. L'implantation des spots covoiturage est effective sur les axes RD2, RD16 et RD813 en 2017, la planification des implantations pour 2018 est en cours en partenariat avec les différents opérateurs. (Coovia, Rézopouce)

7 - Ecomobilité et innovation

Sur le volet services vélo, le SMTC s'est engagé par courrier auprès du Sicoval à étudier la faisabilité technique et économique d'un service de location de vélos sur le ressort territorial du SMTC.

Le Sicoval est particulièrement intéressé par ces services pour ses zones d'activités nord en lien avec la mutation de la maison de la mobilité en maison du vélo. Le Sicoval a engagé une étude plus locale, à laquelle Tisséo Collectivités est associée, qui menée conjointement à celle du SMTC, pourrait définir les conditions de l'expérimentation d'un nouveau service de location de vélos sur Innopole et le Parc Technologique du Canal.

Concernant les infrastructures cyclables et leur cohérence inter-collectivités, le Sicoval participe au projet de schéma directeur cyclable d'agglomération initié par Tisséo Collectivités. Dans ce cadre, des financements complémentaires pourraient être mobilisés par Tisséo Collectivités.

Concernant les nouvelles mobilités, la commune de Labège et en particulier le parc d'activités Labège Enova Toulouse, est retenue par le SMTC pour l'expérimentation d'une navette autonome.

8 - Le financement du Projet Mobilités

Lors du conseil syndical de Tisséo Collectivités du 19 octobre 2016 et dans l'attente

du bouclage du plan de financement du Projet Mobilités et de la confirmation des priorités, les représentants du Sicoval se sont abstenus sur l'arrêt du projet.

Par la suite, dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, le Sicoval a présenté sa vision ci-dessous du financement du Projet Mobilités.

« pour réaffirmer son volontarisme en matière de développement des transports collectifs, le Sicoval souhaite changer de paradigme en matière de financement en revoyant le mode de participation imaginé pour financer le PLB. Ce financement pourrait consister en une augmentation de la contribution du Sicoval en montant et dans la durée, conditionnée à la réalisation effective des infrastructures prioritaires par le Sicoval.

Notre communauté d'agglomération souhaite cependant que les contributions supplémentaires demandées :

- soient conformes à une approche solidaire des déplacements sur le territoire de Tisséo Collectivités prenant en compte notamment la répartition des déplacements domicile-travail pour l'affectation du versement transport aux différents projets ;*
- soient adaptées à la capacité contributive des collectivités membres. »*

Par délibération du 20 juin 2017, le Sicoval a précisé les modalités de l'augmentation de sa contribution à Tisséo Collectivités. Le Sicoval a proposé que la nouvelle clé de répartition porte exclusivement sur la différence entre la somme des contributions actuelles (104.4 M€) et les 185 M€ nécessaires à horizon 2030 pour financer le Projet Mobilités. Cela signifie que le besoin complémentaire de financement à répartir entre les différents partenaires s'élève à 80.6 M€.

La part des investissements sur le territoire du Sicoval s'élève à 256 M€ sur un montant total d'investissements de 3.122 milliards, déductions faites des diverses subventions, soit 8.1 %.

Ce ratio appliqué au besoin supplémentaire de financement (80.6 M€), amène le Sicoval à mobiliser (de façon progressive) une contribution exceptionnelle de l'ordre de + 6.6 M€ soit à l'horizon 2030 près de 7.7 M€ / an. (1.1 M€ contribution statutaire)

Le financement de l'augmentation de cette contribution nécessite une augmentation de la fiscalité qui a été actée lors de l'adoption du budget 2017 du Sicoval le 27 mars 2017. Cette contribution nouvelle (+6.6 M€), nécessaire pour financer les investissements inscrits au Projet Mobilités, ramenée au nombre d'habitants, représenterait une charge par habitant du Sicoval de 80 € à l'horizon 2030. (nombre d'habitants en 2016 : 72 662, en 2030 : 82 372 (+0.9 % annuel))

Le même calcul pour Toulouse Métropole, dont la contribution nouvelle serait d'environ 72.7 M€, montre une charge par habitant sensiblement équivalente de 84 € par habitant (nombre d'habitants en 2016 : 746 919, en 2030 : 862 049 (+0.9 % annuel)) pour une contribution portée à 174.3 M€ en 2030.

Une augmentation strictement statutaire (+3.45 % annuel) de la contribution du Sicoval la porterait à 1.831 M€ à l'horizon 2030.

Tisséo Collectivités a donné un accord de principe sur l'intégration de ces modalités dans le plan de financement global du Projet Mobilités. Il reste toutefois à formaliser définitivement cet accord sous réserve de l'accord express du SMTC, d'un démarrage des travaux des infrastructures prioritaires par le Sicoval avant la fin du mandat actuel et

de la prise en charge des éventuels surcoûts financiers par le SMTC. Cette augmentation sera versée selon l'avancement effectif des projets inscrits au Projet Mobilités et priorisés par le Sicoval.

Synthèse

A toutes les phases de l'élaboration de ce Projet Mobilités, le Sicoval a exprimé son avis sur les actions qui lui semblaient pertinentes à programmer sur son territoire, tout en restant soucieux de la cohérence globale de ce plan au regard des besoins de la population et des grands enjeux des prochaines années.

Le Sicoval considère que le plan proposé devrait permettre à moyen terme de répondre à une grande partie des besoins de mobilité des habitants du sud-est toulousain. C'est pour cette raison qu'après accord avec Tisséo Collectivités sur les infrastructures majeures à mettre en œuvre, le Sicoval s'est engagé à augmenter de façon exceptionnelle sa contribution qui passera de 1.1 M€ en 2016 à 7.7 M€ en 2030 (euros constants). Cette nouvelle implication doit être définitivement validée à l'issue de la procédure de stabilisation du plan de financement du Projet Mobilités. Le Sicoval restera attentif à l'avancement des projets, et au respect des engagements pris par chacune des parties. Si son plan de financement devait être affecté, l'équilibre général du Projet Mobilités serait remis en cause.

Pour le Sicoval, afin de répondre à ces multiples exigences, il conviendrait que le PDU soit accompagné d'un plan d'urgence à effet à entre 3 et 5 ans composé d'un ensemble de mesures renforçant l'efficacité du réseau de surface (Linéo en site propres au maximum) et favorisant les modes actifs. Il nous paraît pertinent d'étudier toutes les solutions techniques permettant d'améliorer la fluidité, la vitesse commerciale, la fréquence et la régularité des transports en commun dans la grande agglomération. Ce « plan d'urgence » pourrait être généralisé à l'ensemble du ressort territorial et plus particulièrement déployé sur les secteurs les plus saturés comme dans le sud est toulousain (pour exemples : fiabilisation de la ligne 79, étude d'une connexion entre Labège Enova et Toulouse Aerospace – Montaudran).

Par ailleurs, un enjeu complémentaire pourrait être d'examiner les conditions d'accès tous modes (actuelles et futures) au réseau structurant de transports en commun en lien avec les gestionnaires de voirie. (Toulouse métropole, département, Vinci Routes).

Décision

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE et après en par **28 Voix POUR** et **4 ABSTENTIONS** (M. AREVALO, M. PERICAUD, Mme TACHOIRES et par procuration Mme ARRIGHI) :

- **TRANSMET** le présent avis à Monsieur le Président du Sicoval dans le cadre de la commission d'enquête du Projet Mobilités.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date la signature : 02/10/2017
Nom du signataire : Christophe LUBAC

**Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Ramonville Saint-Agne
du 28 septembre 2017**